



Bilan de la concertation

La délibération de prescription du conseil communautaire du 30 juin 2021 prévoyait les modalités de concertation suivantes :

- Un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation à la CAPSO et à la mairie d'Eperlecques a été publié dans la presse.
- Un registre de concertation a été mis à la disposition du public à la CAPSO et en mairie d'Eperlecques depuis le début de la procédure, en vue de recueillir les observations éventuelles. Il a été complété au fur et à mesure de l'avancée des études.

La concertation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Aucune demande de particuliers n'a été recensée.